

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 19

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 12

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 24

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 13**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

17/09/2025

19 présent(e)s : **Avressieux** : M. REGALLET Paul. **Belmont-Tramonet** : M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, M. VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LOMBARD Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian.

12 absent(e)s : M. BILLON Pierre, Mme BOURBON Marie-Christine, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. LECOCQ Pascal, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, M. WALLE Olivier, M. BERTHIER Yves, M. PERROT Alain, Mme VERRIER Murielle.

**OBJET : MODIFICATION DU GROUPE DE FONCTIONS DES AGENTS DE MAÎTRISE
POUR L'OCTROI DU RIFSEEP**

Vu le code général de la fonction publique,

VU la délibération cadre n°2020_12_14_11 du 14 décembre 2025 déterminant les modalités de versement du RIFSEEP aux agents de la Communauté de communes Val Guiers,

VU la délibération n°2025_07_22_04 du 22 juillet 2025 relative à l'ajout du cadre d'emplois des agents de maîtrise aux bénéficiaires du RIFSEEP,

Vu le projet de création d'un emploi temporaire en contrat de projet pour la fonction de Chargé de mission Activités Physiques et Sportives dans le cadre du Projet CARE.

Le Président rappelle d'abord qu'un emploi d'ETAPS doit être créé pour les besoins du projet CARE. Il convient d'adapter les modalités de versement du RIFSEEP pour permettre l'indemnisation des primes sur ce poste.

Il rappelle aussi que le Conseil communautaire a délibéré en juillet dernier pour adapter les conditions de versement de la prime RIFSEEP aux agents de la CCVG. Le cadre d'emplois

des agents de maîtrise territoriaux a été ajouté aux bénéficiaires suite à la réorganisation du Pôle Aménagement Patrimoine Environnement.

La création d'un poste d'agent de maîtrise pour les missions de chef d'équipe du Pôle Aménagement Patrimoine Environnement conduit à modifier la délibération relative au RIFSEEP pour créer le groupe de fonctions dédiés. Il a cependant été omis un groupe 2 pour les autres agents de maîtrise n'étant pas affectés à des missions de chef d'équipe. Il est proposé d'ajouter aux cadres d'emplois des agents de maîtrise un groupe de fonctions 2 pour corriger ce problème dans les conditions suivantes :

Détermination des montants d'IFSE et du CIA par cadres d'emplois				
Groupes	Emplois concernés	Montants individuels annuels minimum de l'IFSE en € bruts	Montants individuels annuels maximum de l'IFSE en € bruts	Montants individuels annuels maximum du CIA en € bruts
Filière sportive				
Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives – B				
Groupe 1	ETAPS ayant une technicité particulière	1 575 €	9 000 €	2 000 €
Filière technique				
Agents de maîtrise – C				
Groupe 1	Chef d'équipe	1 575 €	9 000 €	2 000 €
Groupe 2	Autre agent de maîtrise	900 €	7 500 €	1 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 24 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE** l'ajout du cadre d'emplois de ETAPS et du groupe 2 du cadre d'emplois des agents de maîtrise dans les bénéficiaires du RIFSEEP à compter du 1^{er} octobre 2025 ;
- **MANDATE** le Président pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 14/10/2025,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET



Le Secrétaire de séance,
Georges CAGNIN